

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**DECRET N° 98-175 bis DU 11 MAI 1998**

chargeant Monsieur Assouma YAKOUBOU  
Ministre de la Fonction Publique, du Travail et  
de la Réforme Administrative de l'intérim  
de Monsieur Gatien HOUNGBEDJI  
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme  
pour compter du 11 Mai 1998

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT

CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 11 Mai 1998, Monsieur Assouma YAKOUBOU, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant l'absence de Monsieur Gatien HOUNGBEDJI.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 11 MAI 1998

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU.-

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCAT - MFPTRA 4 - SGG 4  
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-